

Province de Québec.  
Municipalité de St. François de Sales  
Le 7 Aout, 1919

Une assemblée spéciale du  
Conseil Municipal de la paroisse de  
St. François de Sales, tenue au lieu  
& heure ordinaire des séances du Conseil  
jeudi le septième jour du mois  
d'Aout, de l'année mil neuf cent  
dix-neuf, à laquelle étaient  
présents M. Joseph Masson Maire  
Messrs. Adolphe Meunier, Adolphe  
Garnier, Jean Masson, Cocté & C<sup>ie</sup>,  
Ernest Chantreux & Cleophas Fortin  
tous ensemble formant quorum sur  
la présidence de M. le Maire.

Le procès verbal de la dernière séance  
est lu & approuvé

Compte. Dom. Express Co.	3.76
" L'Echange	.50
" do	.90
" Geo. Labelle.	78.74
" Eug. Labelle.	182.50
" Ann. Road. Mach. Co.	70.64
	9.50

M. Chantreux propose sur les  
par M. A. Garnier que le compte  
ci-dessus soient acceptés & payés  
Compte

M. J. Masson. accepte le  
conseil qu'il donne sa démission  
comme contrôleur des travaux  
de chemins.

M. C. Fortin propose sanctionner

par Mr. Masson que le concasseur  
soit réparé + que tout le pièces  
de rechange nécessaires soient achetées

Adopté +

Le Secrétaire trésorier donne le  
compte rendu des dépenses des  
chemins durant le mois de juillet.

Salaires

Semaines finissant le 5 juil.	352.25
do. 16 "	256.75
do 19 "	250.82
do 24 "	324.60

Pierre Charrogei.	
Jo. Lachapelle.	61.78
Chartreux Raoul	31.14
" Ernest.	57.02
Latelle Remi	34.81
Moual Marie	11.08
Lachapelle Jo.	63.91
Chartreux Raoul	7.00
" Eric	8.78
Latelle Remi.	8.81
Moual Marie	5.27
Chartreux Raoul	55.64

Et l'absence est lue

Joseph Masson Maire

Madeleine

Juillet

Province de Québec.  
Municipalité de St-François-de-la-Rivière  
Le 14 Août, 1919

Une assemblée <sup>spéciale</sup> spéciale  
du Conseil Municipal de la paroisse  
de St-François-de-la-Rivière, tenue au lieu  
de leur ordinaire des séances au Conseil  
Jeudi le quatorzième jour du mois  
d'Août, de l'année mil neuf  
cent dix-neuf, à laquelle séance  
étaient présents M. Joseph  
Masson maire, Mess. Adolphe  
Quint, Ernest Chactans, Jean  
Yves, Avila, Legri & C. Fortin  
tous conseillers formant quorum  
sous la présidence de M. L. Masson.

Le procès-verbal de la dernière  
séance est lu & approuvé.

M. Legri propose, secondé  
par M. A. Quint, que le Sec.  
soit autorisé à écrire au  
Ministère de la Voirie pour  
demander l'impression d'une  
serie de coupures pour un  
montant de \$12000.

Adopté.

M. Gasson propose, secondé par  
M. Legri que M. Armand Gasson  
soit engagé par contrat antérieur  
pour exécuter les travaux de  
macadamisage.

Adopté.

M. Armand Gasson refuse  
séance tenante d'accepter la  
position.

Mr. C. Fortin propose secondi per  
 Mr. Oly qui que Mr. le Maire & le  
 Secrétaire Trésorier soient autorisés de  
 faire des <sup>nouveau</sup> emprunts temporaires à la  
 Banque Provinciale, pour rencontrer  
 les dépenses des chemins, en attendant  
 l'argent du Gouvernement, jus qu'à  
 concurrence de \$1500.

Adopté

Mr. C. Fortin propose, secondi  
 par Mr. Oly. que le Secrétaire Trésorier  
 soit autorisé d'aller à la Lave d'Estrie  
 que le service des lampes sur  
 la rue est defectueux & de la mettre  
 en demeure d'y voir immédiatement

Adopté

Et la séance est levée.

Joseph Masson Maire

Maclit Escarp

Secrétaire

Province de Québec.  
Municipalité de St François de Sales.  
Le 24 septembre, 1919.

Une assemblée régulière & mensuelle du Conseil Municipal de la paroisse de St François de Sales, tenue au lieu & heure ordinaire des séances du Conseil, mardi le deuxieme jour du mois de septembre de l'année mil neuf cent dix neuf, à laquelle séance étaient présents M. Joseph Masson maire, Messieurs Jean Enon, Adolphe Omond, Colette Legris Adolphe Dumais Ernest Chartrand, & Clésophe Fortier, tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. le Maire.

Le procès verbal de la dernière séance est lu & approuvé.  
M. Z. Garçon propose, secondé de par M. C. Fortier que le secrétaire Trésorier soit autorisé de noter sur le livre M. Monty de place le tuteur d'acquiescer de manière à ne pas nuire au pourcentage chez M. Z. Garçon.

Comptes	
Imperial oil Co.	53.34
Anglais	4.50
Ge. Lavelle	14.28
Dom. Express	3.04
" Road Machinery	63.00

Lecture d'une requête, signée par F. Tréville, A. Chartrand, Amand & Camille Hébert, au sujet de pourcentage.  
Le Conseil pour cette requête n'a rien à dire.

The M. Truety & Son Co.	37.93
Canadian Fire Works Co.	27.50
Sam Fisher	1.88
Johakelle & Co.	3.75
Ernest Chastano	7.00
Augusta Couillard	7.60
J. Potatam & Co.	.75

Propose par J. Hezris, seconde par M. Adelaud Dumont que les comptes ci dessus soient acceptés & payés

Adopté.

M. C. Fortier propose seconde par M. Adelaud Dumont, que les travaux de macadamisage soient suspendus aussitôt que la pierre sur le terrain sera épuisée, jusqu'au lundi le 15 Septembre courant.

Adopté.

M. A. Guinnet propose seconde par M. E. Chastano que le prix pour la pierre cassée prête à entrer dans le concasseur, vendue sur le terrain soit fixé à ~~50~~ 1.00 la tonne.

Adopté.

M. A. Guinnet propose seconde par M. A. Meunier, que l'Inspecteur Agraire M. Wm. Guinnet soit autorisé de faire faire le fouage de ligne entre M. E. Guinnet & Denis V. J. Hezris.

Adopté.

M. Adelaud Dumont propose seconde par M. J. Hezris, que M. le Maire soit autorisé d'acheter son char de charbon aux meilleurs conditions possibles & de le faire acheter

à la demande  
de M. J. Hezris  
Hoguen

M. Fortier propose seconde  
 par M. Chastano que la séance  
 soit ajournée à lundi le  
 15 Septembre courant. (1914)  
 Et la séance est ~~la~~ ajournée.

Joseph Masson Maire

Maclé Gascon

~~\_\_\_\_\_~~ J. W. W.

Province de Québec.  
Municipalité de St-François-de-Sas.  
Le 15 Septembre, 1919

D'un ajournement d'une assemblée  
régulière extraordinaire du Conseil Municipal  
de la paroisse de St-François-de-Sas.  
Tenue au lieu & heure ordinaire des  
séances du Conseil, lundi le  
quinzième jour du mois de  
Septembre, de l'année mil neuf  
cent dix-neuf, à laquelle séance  
étaient présents M. Joseph Masson  
Maire, Mess. Clément Fortier,  
Zénon Lacombe & Ernest Châtard  
tous conseillers formant quorum  
sous la présidence de M. le Maire.

Le procès-verbal de la dernière  
séance est lu et approuvé.

Le secrétaire donne lecture d'une  
lettre de M. R. H. Miner Co. Ltd en date au  
3 Sept. et d'une autre en date au 9  
Sept. ainsi que d'un rapport  
de M. J. W. McGill, Inspecteur  
en date au 12 Septembre.

Compte de Aquila Legri	30.00
" L'Échange.	10.47

Proposé par M. Zénon Lacombe, secondé  
par M. Clément Fortier que les comptes  
ci-dessus soient acceptés & payés.  
Adopté!

Et la séance est levée.

Joseph Masson Maire



Province de Quora  
 Municipalité de St-François de Sales  
 Le 6 Octobre, 1919.

Une assemblée régulière & mensuelle  
 du Conseil Municipal de la paroisse de  
 St-François de Sales, tenue au lieu &  
 heure ordinaire de séance du  
 Conseil, lundi le sixième jour  
 du mois d'Octobre, de l'année  
 mil neuf cent dix neuf, à laquelle  
 séance étaient présents M.  
 J. Masson Maire, Messieurs  
 Ernest Chartrand, Adolphe Munnich  
 Jean Gascon, Adolphe Rivest, &  
 Raphaël Fortin, tous conseillers  
 jurant qu'ils ont sous le pseudonyme  
 de M. le Maire.

Le procès-verbal de la dernière  
 séance est lu et approuvé:

Il est proposé par J. Gascon appuyé  
 par M. Adolphe Rivest et résolu:

Attendu qu'un règlement portant  
 # 72 a été passé le bon jour de Juin  
 1918. ordonnant le macadamisation  
 du chemin principal, du chemin  
 de l'Île Jésus et des Montées Champagnon  
 et du Moulin.

Attendu que pour pourvoir au paiement  
 des travaux ordonnés par le dit  
 règlement, cette opération par une  
 résolution adoptée le 12 Jul. 1913 a  
 demandé au gouvernement de cette  
 province de lui allouer  
 conformément à la loi de bons  
 chemins, 1912 une somme de 98 900.00

sur laquelle cette corporation a déjà obtenu  
\$70,000.00

1<sup>o</sup> Que le gouvernement de cette province  
soit prié de vouloir bien allouer à cette  
corporation, à même la balance de  
l'allocation demandée par la dite  
résolution, une somme de \$5000.00  
2<sup>o</sup> Que par la présente résolution, en vertu  
de la section 9a de la loi des bons  
chemins, 1912, modifiée, la corporation  
de cette municipalité soit engagée et tenue  
à payer au trésorier de cette province, à son  
bureau, en la Cité de Québec, aux  
époques et de la manière que ce dernier  
fixera, un intérêt annuel de 37% pendant  
41 ans. sur la dite somme de \$5000.00  
demandée par la présente résolution,  
au lieu de l'intérêt annuel de 29%  
prévu sur cette somme par la dite  
résolution du 12 juillet 1913.

3<sup>o</sup> Que le Maire, Joseph Messon.  
et le Sec. Trés. Charles Messon soient  
autorisés à signer la série No 5 de  
41 coupons, pour constater l'obligation  
de cette corporation, de payer au  
trésorier de la province, à son bureau  
l'intérêt à 37% pendant 41 ans à partir  
de la date que le gouvernement désignera  
sur la dite somme de \$3000.00

4<sup>o</sup> Que pour pourvoir au paiement  
des intérêts prévus par la présente  
résolution, une taxe spéciale annuelle  
de \$90.00 équivalente à 37% de la dite  
somme de \$3000.00, soit par la  
présente imposée pour 41 ans  
sur les biens immeubles imposables

de cette municipalité, laquelle taxe sera répartie et payable comme les autres taxes, pourvu, toutefois, que le montant total de la taxe annuelle imposée par la dite résolution du 12 juillet 1913, lequel comprend déjà 79% du montant demandé par la présente résolution, ne soit excédé que de la somme de trente piastres (\$30.00) équivalente à un pour cent du montant demandé par la présente résolution;

5 Que lorsque le lieutenant-gouverneur en conseil aura approuvé la présente résolution, celle-ci ne pourra être modifiée que de son consentement.

Comptes H. R. A. Michel & Co.	.50
" A. Leger	7.40
" A. Couillard	1.70
R. H. Miner Co. Ltd.	165.00
" L. Echange	1.00
" F. Dubeau	4.00
" M. Moore & Son	2.40
" J. Grille	81.00
" G. Lathe	4.90

Mr. L. Fortin propose secondé par Mr. A. Neveu, que les comptes ci-dessus soient acceptés & payés  
Adopté

Le Secrétaire Trésorier donne le compte rendu des dépenses de travaux de macadamage pour le mois de Septembre se montant à \$ 2512.14

Mr. C. Futier propose seconde par Mr. Meunier que ces comptes soient approuvés & que le Sec. Gen. soit autorisé de remplir les formalités nécessaires pour retirer cette somme au Département de la Voie.

Adopté.  
Mr. A. Duimet propose seconde par Mr. C. Futier que le Secrétaire Général soit autorisé de demander au Dept de la Voie s'il nous permettrait de dépenser un certain montant, à même l'allocation, pour étendre une couche de petites pierres sur les fondations dans la partie Est du chemin principal.

Adopté.  
Mr. A. Duimet propose seconde par Mr. A. Meunier que l'Inspecteur de Voie soit autorisé de faire enlever le tas de cendre de charbon qu'il y a dans la Montée Campagne.

Adopté.  
Mr. C. Futier propose seconde par Mr. A. Duimet que Mr. Louis Gascon Insp. soit autorisé de faire faire les travaux d'amélioration demandés par Mr. F. de la Jouvillie, s'il le juge à propos.

Adopté.  
Mr. C. Futier propose seconde par Mr. C. D. que Mr. L. Maie & le Sec. Gen. soient autorisés de faire des emprunts temporaires à la Banque Provinciale jusqu'à concurrence de \$ 6000.<sup>00</sup>

Adopté

Mr. L. Pétit proposé, secondé par  
 Mr. A. Oudinot que Mr. le Maire soit  
 autorisé d'aller voir Mr. Kark au  
 sujet de la pierre.

Adopté  
 Et la séance est levée.

Joseph Masson Maire

Maclit Escand Sec. Ver.